



UN-OHRLLS

UNITED NATIONS OFFICE OF THE HIGH REPRESENTATIVE FOR THE
LEAST DEVELOPED COUNTRIES, LANDLOCKED DEVELOPING
COUNTRIES AND SMALL ISLAND DEVELOPING STATES



Termes et conditions du concours

Le Concours *Les voix d'un avenir plus radieux* est mené par le Bureau de la Haute Représentante des Nations Unies pour les Pays les Moins Avancés, les Pays en Développement Sans Littoral et les Petits États Insulaires en Développement (ci-après dénommé UN-OHRLLS).

Candidats qualifiés

1. Pour se qualifier à participer au concours, vous devez être un ressortissant né dans l'un des 47 pays les moins avancés (PMA). La liste des PMA peut être consultée sur le lien suivant : <http://bit.ly/2v4Oawy>. Les Soumissions des ressortissants d'autres pays (non PMA) ne seront pas prises en compte.
2. Les employés des Nations Unies et leurs familles immédiates ainsi que les personnes liées au Concours et leurs familles immédiates ne sont pas éligibles pour participer au Concours.
3. En participant au concours, vous garantissez que toutes les informations que vous nous avez fournies sont exactes, actuelles et complètes. Nous nous réservons le droit de vérifier l'éligibilité de tous les participants.
4. L'UN-OHRLLS se réserve le droit de déclarer inadmissible toute personne participante s'il a des motifs raisonnables de croire que le requérant a enfreint l'un des termes et conditions du concours.

Inscriptions au Concours

5. Une seule Soumission par journaliste est autorisée. Les journalistes doivent être affiliés à un média reconnu et doivent soumettre une référence de ce media.



www.unohrlls.org



@UNOHRLLS



/UNOHRLLS



UN-OHRLLS



UN OHRLLS

6. Toutes les Soumissions doivent être faites par l'intermédiaire du formulaire de demande de concours qui se trouve sur le lien suivant :

<https://goo.gl/forms/3CwATs71nrA5S4803>

7. Il n'y aura jamais de frais à payer pour l'inscription, à aucun moment du Concours.

8. Les reportages devraient porter exclusivement sur un ou plusieurs PMA. **Les soumissions devaient être publiées ou diffusées entre le 16 août 2017 et le 16 mars 2018 et soumises au plus tard à minuit le 16 mars 2018 (EST) et diffusés par un organe de media reconnu dans un PMA.** Les Soumissions en dehors des dates du concours ne seront pas considérées.

9. Les Soumissions peuvent inclure la presse écrite, la radio et la vidéo (pour l'écrit : 1 400 mots maximum ; pour la radio et vidéo : 10 minutes maximum).

10. Les reportages imprimés et radiophoniques doivent être accompagnés d'un minimum de trois photos. Veuillez mentionner les références photographiques. Un photographe autre que le participant principal au concours ne sera pas considéré comme un participant distinct au concours. Le crédit complet doit être donné pour les photos jointes, qui ne sont pas le travail du journaliste participant au concours.

11. Les reportages peuvent être soumis dans n'importe quelle langue. Ceux qui sont en langues autres que l'anglais et le français doivent être accompagnés d'une traduction en anglais.

12. Veuillez soumettre à la fois un lien URL du repartage qui a été publié / diffusé et le fichier original du reportage soit en : word, pdf, mp4, mp3, WAV

Gagnants du Concours

13. Les gagnants du Concours seront choisis par un jury d'ici le 10 avril 2018. Dans tous les cas, la décision des juges sera finale et aucune correspondance ou discussion ne sera engagée.

14. Les gagnants du Concours et les noms présélectionnés peuvent être publiés sur le site Web de l'UN-OHRLLS dans lequel se figure le Concours.



15. L'offre aux gagnants du concours de participer au forum « Énergie Durable pour Tous 2018 », n'est pas transférable et il n'y aurait pas un versement en espèces du prix.

16. Les gagnants du concours doivent produire un minimum de deux articles publiés sur la base des initiatives mises en évidence lors du « Forum sur l'énergie durable pour tous » de point de vue des PMA. Les articles publiés seront soumis aux conditions énoncées sous « Droits de propriété intellectuelle et utilisation des Soumissions » dans les conditions actuelles.

Droits de propriété intellectuelle et utilisation des Soumissions

17. Les journalistes participants au Concours - et par la suite les gagnants du Concours - conservent la propriété et le droit d'auteur de leurs Soumissions, bien que l'UN-OHRLLS puisse utiliser ces Soumissions comme il est indiqué dans le paragraphe 19. Vous aurez également le droit d'utiliser votre Soumission de quelque manière que vous choisissiez.

18. En contrepartie de l'acceptation par l'UN-OHRLLS de considérer les participants au Concours, chaque participant accepte que l'UN-OHRLLS (et les tiers autorisés par l'UN-OHRLLS) puissent mettre toutes les Soumissions disponibles dans leurs publications et sur leur sites Web et autres médias, qu'ils soient connus ou créés à l'avenir. Vous accordez maintenant à UN-OHRLLS (et aux tiers autorisés par l'UN-OHRLLS) une licence non exclusive, mondiale et irrévocable pour utiliser, afficher, publier, transmettre, copier, faire des travaux dérivés, réviser, modifier, stocker, reformater la Soumission à ces fins. Ceci s'applique également aux récits publiés par les lauréats du concours qui participeront au Forum Énergie durable pour tous, 2018.

19. Votre inscription et toute information soumise par vous doivent être personnelles et doivent vous concerner spécifiquement. Vous garantissez que votre Soumission et toutes les informations que vous soumettez et / ou distribuez n'enfreindront pas la propriété intellectuelle, la vie privée ou tout autre droit d'un tiers, et ne contiendront rien qui soit diffamatoire, obscène, indécent, harcelant ou menaçant. Le cas échéant, l'UN-OHRLLS se réserve le droit, mais non l'obligation, d'examiner, de filtrer, et / ou contrôler les informations que vous lui fournissez et d'éditer, refuser de les distribuer ou de les supprimer.

